



2010-12-03

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE

### LES AFFAIRES MUNICIPALES

[www.ste-ursule.ca](http://www.ste-ursule.ca)

#### LE MOT DU MAIRE

#### RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

**Madame, Monsieur,  
Membres du Conseil municipal,**

Selon les dispositions de l'article 955 du Code municipal, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le Conseil pour adoption, le Maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité, au cours d'une séance du Conseil.

Le Maire doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédent, celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget.

De plus, en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

#### ÉTATS FINANCIERS 2009

Le rapport annuel du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 a été émis sans aucune restriction. Ce même rapport stipule que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2009, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et aux usages particuliers de la comptabilité municipale du Québec. La recette totale de 2009 était de 1 736 604 \$, la dépense totale de 1 309 765 \$ pour un surplus de l'exercice de 426 839 \$.

- Une somme de 19 101 \$ est accumulée pour l'usine d'épuration des eaux usées du village
- Une somme de 15 483 \$ est accumulée pour l'aqueduc Régie
- Une somme de 12 135 \$ est accumulée pour l'aqueduc Fontarabie/Beaupré/Philibert
- Une somme de 121 201\$ est accumulée pour le fonds « carrières et sablières »
- Une somme de 138 905\$ est affectée au budget 2010

#### PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2010

1- Assainissement secteur « Petit Poste » dans le rang Fontarabie:

projet estimé à deux millions quatre cents milles dollars (2 400 000\$)  
subvention de deux millions soixante-seize mille dollars (2 076 000\$) du programme Chantier Canada-Québec.

2 - Nous avons refait la route qui mène au rang Beaupré, à partir de la rue Rinfret sur une longueur de un virgule cinq kilomètres (1,5km) :

coût des travaux = cent quatre vingt milles dollars (180 000\$)

ces travaux sont payés avec les revenus provenant du « fonds carrières et sablières »

3 - Une beauté a été refaite à notre parc et terrain de jeux. L'agrandissement du chalet permettra à ceux qui vont à la patinoire d'être au chaud et de bénéficier des services sanitaires :

coût du projet = deux cent quarante milles dollars (240 000\$)

- subvention de cent un milles dollars (101 000\$) du ministère de l'Éducation du Sport et des Loisirs

- vingt cinq milles dollars (25 000\$) du Pacte Rural de la MRC de Maskinongé

- dix milles dollars (10 000\$) de la Caisse Desjardins de L'Ouest de la Mauricie

- plus de quinze milles dollars (15 000\$) du Milieu

Merci à tous ces précieux partenaires !

## RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES ÉLUS 2010

	Rémunération	Allocation	Total
- Maire	9 189.00 \$	4 594.56 \$	13 783.56 \$ annuel
- Conseillers	1 974.12 \$	987.00 \$	2 961.12 \$ annuel
- MRC de Maskinongé :	3000\$	1500\$	4 500\$ annuel
- Présence aux réunions MRC	85\$	43\$	128\$ par présence
- Présence au C.A. de la MRC	100\$	50\$	150\$ par présence

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE 2010

L'analyse des revenus et des dépenses pour l'année 2010 nous laisse envisager un surplus d'environ 100 000\$. Une partie de ce surplus sera utilisé en 2011 pour des travaux de voirie.

## LISTE DES CONTRATS CONCLUS EN 2010

Conformément à l'article 955 du Code municipal, le Maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ :

La Municipalité a conclu des contrats comportant des dépenses de plus de 25 000 \$ avec les cocontractants suivants, savoir :

☒ Cueillette & transport des matières résiduelles	Coopérative CTV Mauricie	53 940.00 \$
☒ Déneigement des chemins d'hiver	Transport J.M.V. Lessard inc.	88 968.75
☒ Assurances municipales	Groupe Ultima inc.	28 656.00
☒ Asphaltage route de Beaupré	Excavation Normand Majeau inc.	127 227.17
☒ Travaux assainissement eaux usées Petit Poste	André Bouvet Itée	1 133 719.10
☒ Travaux assainissement eaux usées Petit Poste	Bernard Lessard Excavation inc.	634 362.72
☒ Électricité réaménagement centre des loisirs	Bergeron Électrique	46 249.18
☒ Ingénieurs assainissement eaux usées Petit Poste	BPR-Infrastructure inc.	148 892.00
☒ Construction chalet des loisirs	Construction BMS	47 453.24
☒ Main d'œuvre réaménagement centre loisirs	Construction Mario Sirois	28 617.17
☒ Location machinerie réam. centre loisirs	Guy Pichette	32 927.89
☒ Matériaux réaménagement centre loisirs	I. Gagnon & Fils	38 655.78

## ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR 2011

Le réseau routier et l'eau sont toujours des priorités.

Selon notre plan déposé en 2006 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ), il nous reste 1,5 kilomètres dans le rang Fontarabie de réfection de la route, soit du haut du secteur « Petit Poste » jusqu'à la route 350. De plus, nous en profiterons pour remplacer le tuyau de fonte sur le réseau d'aqueduc, jusqu'au réservoir.

Aussi, nous allons regarder la possibilité de faire la réfection du rang Beaupré, à partir de la route Beaupré, vers le Sud, sur plus ou moins 1,5 kilomètre.

Nous voulons aussi, en 2011, refaire l'entrée du village, du pont de la rue Principale sur une longueur de plus ou moins trois cent soixante mètres (360m). Cette section de rue est problématique. Pour réaliser ces travaux, nous avons demandé l'aide de notre Député.

Nous sommes à préparer le dossier de la petite centrale. Une rencontre aura lieu avant la fin du printemps avec les citoyens. Vous pouvez suivre la progression de ce dossier par le biais de notre bulletin municipal mensuel ou sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.ste-ursule.ca](http://www.ste-ursule.ca)

Sainte-Ursule est une municipalité où il fait bon vivre et grâce à nos bénévoles qui s'impliquent dans différents organismes. Merci à vous tous ! Un dîner « Hommage à nos bénévoles » se tiendra le 12 décembre prochain à la salle J.-A.-Mayrand du centre communautaire Jacques-Charette.

Merci à nos employés pour leur dévouement et leur confidentialité. Merci pour l'accueil aux citoyens.

En 2011, Sainte-Ursule sera en fête. Tous les Ursulois, Ursuloises, sont invités à y participer. Le comité du 175<sup>ième</sup>, sous la Présidence de monsieur Patrick St-Louis, sont à nous préparer des événements remplis de réjouissance et de souvenir. Lancement de la programmation des Fêtes, le 12 décembre lors du dîner « Hommage à nos bénévoles ».

Tous les membres du Conseil municipal sont à votre écoute. N'hésitez pas à les rencontrer ou à vous présenter aux réunions du Conseil, le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois à 20h00.(ou le lendemain si le lundi est un jour férié)

Vous voulez rencontrer Monsieur le Maire ? Je suis au bureau municipal à différentes heures de la journée, et ce, du lundi au vendredi, il est donc préférable de prendre rendez-vous en appelant au 819-228-4345.

---

Réjean Carle, Maire

Rapport déposé officiellement au Conseil de Sainte-Ursule, le 1er novembre 2010

## DÎNER HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Dîner le 12 décembre prochain à 11h30 au centre communautaire Jacques-Charette. Billets en vente à la Municipalité, Âge d'Or : Madame Thérèse Bergeron, Bibliothèque : madame Suzanne Pilon. Coût : 8.00 \$ adulte et 4.00 \$ enfant

## INFO BIBLIO

### Nouvelles acquisitions :

#### **Pour adultes :**

David, Michel : Un bonheur si fragile t.3, Les amours; Tremblay-D'essambre, Louise : Mémoire d'un quartier t.7, Marcel; Charland, Jean-Pierre : Les folles années, t.2, Mathieu l'affaire Aurore; Duff, Micheline : Au bout de l'exil, t.3, L'insoutenable vérité, Follett, Ken : La chute des géants, t.1, Le siècle; Gabaldon, Diana : L'écho des cœurs lointains; Higgins-Clark, Mary : L'ombre de ton sourire; Cormier, Guy : Revenir de loin.

#### **Pour les ados :**

Robillard, Anne : La grande quête de Jacob Jobin, t.3, La pierre bleue  
Les héritiers d'Enkidiev, t.2, Le nouveau monde

**Joyeuses Fêtes de toute l'équipe de la bibliothèque. La bibliothèque sera ouverte pendant la période des Fêtes.**

#### **Avis important :**

**Notre numéro de téléphone a changé, à savoir : 819-228-4345 poste 4**

Lieu et heures d'ouvertures:

215, rue Lessard (centre communautaire)

Lundi : 12h30 à 15h00, Mercredi : 18h30 à 21h00

## Animation à la bibliothèque

### *Spectacle de magie*

En collaboration avec le Club Optimiste et suite au succès du spectacle de l'an dernier, Carl Pellerin le magicien nous revient cette année. Il nous invite dans un monde merveilleux où le fantastique côtoie l'imaginaire. Spectacle pour les grands et petits. **Samedi, le 11 décembre 2010 à 13h30** au centre communautaire. Entrée gratuite.

## **PUBLICATION « LES DÉBUTS DE SAINTE-URSULE »**

**Avis aux lecteurs,**

Les auteurs de la publication sur « **LES DÉBUTS DE SAINTE-URSULE** », sont heureux de vous informer de sa parution prochaine. Le coût en sera de 95,00\$. Nous aviserons la Municipalité de la date de ce lancement, dès qu'il nous sera possible de le faire. Au plaisir de vous rencontrer.

## **STEEVE DIAMOND EN SPECTACLE DANS LA MRC LE 4 DÉCEMBRE PROCHAIN**

Steeve Diamond, en collaboration avec le 103,1 CH2O, présente le samedi 4 décembre prochain, 19h30, à l'Église de St-Léon-le-Grand, son spectacle "Pour Noël, Diamond chante Pavarotti, Bocelli, Ginette et cie". Natif de St-Barnabé-Nord, Steeve Diamond vous offrira un beau mélange d'imitations et d'humour. Soulignons qu'il n'interprètera pas uniquement des pièces de Noël lors de ce spectacle. Pour réserver vos billets, téléphonez au 819 228-1001.

Le 103,1 CH2O s'associe au service de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé afin de vous offrir du transport à partir de votre municipalité. Les points d'embarquement seront déterminés selon les réservations. Un minimum de personnes peut-être exigé. Faites vite. Les places sont limitées. Réservez votre place au 819-840-0603.

## **DU NOUVEAU POUR L'ACHAT LOCAL : LA COOP FIERTÉ D'ICI**

Il est maintenant possible de se procurer facilement des produits locaux par l'entremise de la coopérative *Fierté d'ici!* Cette coopérative a pour mission d'offrir à ses membres des produits agroalimentaires locaux par l'entremise de sa boutique virtuelle où sont présents vingt producteurs agricoles des environs. Les membres peuvent ainsi profiter d'une offre de produits d'une fraîcheur et d'une qualité sans égal en plus de contribuer à la protection de l'environnement en réduisant la distance moyenne de 2 600 km que parcourent en moyenne nos aliments.

La coop *Fierté d'ici!* est accessible à tous. Le montant de la part sociale est de 20\$ et n'est payable qu'une fois (membre à vie). Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les membres ont accès à la boutique virtuelle 24 heures sur 24 grâce au site Internet : [www.fiertedici.com](http://www.fiertedici.com). Ils prennent ensuite possession de leur commande, aux deux semaines, le jeudi au local de Louiseville situé au 354, 2<sup>e</sup> rue. Au courant des prochains mois, l'ouverture de trois points de chute dans la MRC de Maskinongé est prévue, soit à Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Élie-de-Caxton et à Saint-Étienne-des-Grès.

Pour devenir membre et ainsi bénéficier d'un accès facile à des produits de chez nous [www.fiertedici.com](http://www.fiertedici.com) ou pour informations complémentaires, contactez Diane Grégoire, coordonnatrice au 819-601-2102.

## INFORMATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- **STATIONNEMENT D'HIVER** : il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public entre 23h00 et 7h00 du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Ursule.

### **Boîtes aux lettres :**

L'hiver arrive et l'entrepreneur en déneigement doit faire son travail d'enlever la neige de la rue. Alors, vous devez enlever les obstacles qui sont trop près de la route. Normalement ce sont les boîtes aux lettres le problème. Voyez-y ! Le support de la boîte doit être situé à un minimum de 5 mètres (16 pieds 4 pouces) du centre de la chaussée, la boîte doit être placée à au moins 1,83 mètres (6 pieds) du revêtement de la route. Si ces consignes ne sont pas respectées, ni l'entrepreneur, ni la Municipalité ne seront responsables des dommages causés à votre boîte aux lettres.

- La Municipalité de Sainte-Ursule ne s'engage pas à déneiger ni déglacer les trottoirs durant la période hivernale. Par conséquent, **NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES** d'accidents que vous pourriez avoir si vous circulez sur les trottoirs durant l'hiver.

**- La municipalité de Sainte-Ursule a le droit de rejeter la neige des rues sur les terrains privés (loi sur les compétences municipales)**

- **LES ECOCENTRES** sont des lieux où nous favorisons la valorisation des matières. Lorsque les citoyens se présentent aux écocentres avec des matières, nous leur demandons de trier ces dernières et de les déposer par catégories dans les espaces qui leur sont alloués, afin que nous puissions valoriser le maximum de matières apportées. Nous désirons vous rappeler que l'horaire pour la **période hivernale débutera le 1<sup>er</sup> décembre pour se terminer le 31 mars prochain**. Durant cette période, les écocentres sont ouverts du jeudi au samedi, de 9 h 30 à 16 h 30. Par ailleurs durant la période hivernal, les résidus domestiques dangereux acceptés se limitent à la peinture, l'huile et aux accumulateurs (batteries) d'automobile. **Notez que les écocentres seront fermés durant la période des fêtes, soit du 24 décembre au 5 janvier inclusivement.**

## **Appareils contenant des gaz réfrigérant.**

Par ailleurs, nous vous rappelons que les appareils contenant des gaz réfrigérants (halocarbures) peuvent être apportés par les citoyens aux écocentres. Ces gaz seront extraits des appareils pour ensuite être valorisés. Pour toutes informations, appelez directement à la régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie au 819-373-3130 .

## **FOLLEMENT NOËL**

Dimanche le 5 décembre prochain à 14h00, au centre communautaire Jacques-Charette, un vingtaine de jeunes chanteurs, comédiens et musiciens de la région vous offrent les plus beaux airs de Noël et du Temps des Fêtes, sous la direction de Danielle Cloutier. Tous les profits vont au Club Optimiste de Sainte-Ursule.

Artiste invité : Élie Dupuis (auteur/compositeur/interprète)

Les billets, au coût de 5 \$ (3 \$ pour les 6-12 ans et gratuit pour 5 ans et moins) sont en vente par les membres du Club Optimiste de Sainte-Ursule et à la Boucherie Denis Giguère. Rires et plaisir assurés ! Infos : 819-228-1282

## **FÊTES DE NOËL**

Le Club Optimiste en collaboration avec la bibliothèque et l'Âge d'Or de Sainte-Ursule, invite les jeunes de la Municipalité à venir fêter Noël, le samedi 11 décembre prochain, au centre communautaire Jacques-Charette, les portes ouvriront à 13h00 et un spectacle de magie leur sera présenté à 13h30. On vous attend en grand nombre, l'activité est gratuite. Vous pouvez confirmer votre présence à Mélanie Descôteaux au 819-228-9453.

## **UN SOUVENIR DE VOUS !!!**

Une municipalité prend vie grâce aux résidents qui y habitent. On nous surnomme « le cœur de la communauté ». Au cours de ses 175 années d'existence, les bâtisseurs ont transmis aux générations le sentiment d'appartenance à notre splendide municipalité.

Soulignons ensemble cette grande fierté des Ursulois et des Ursuloises. Pour les générations futures, offrons-leur une photo-souvenir de chacun de nous. Groupe seul ou en famille.

Pour immortaliser ce moment historique, nous vous invitons à une séance de photos avec un photographe qui sera à votre disposition à un coût minime. Cette séance aura lieu à l'été.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec madame Huguette St-Antoine Lessard au 819-228-3638. Un geste rassembleur pour notre communauté !

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

pour diffusion immédiate

## **Beaucoup plus qu'une chute ? La météo prévoit des averses de changements !**

Aguerrie à relever les défis, Madame Fanny Larivière également propriétaire du Moulin de la Carrière dit Saint-Louis, s'associe à l'équipe du Parc des Chutes de Sainte-Ursule afin d'y apporter son expertise touristique.

### **Un vent de changement**

2011 s'annonce une année marquante pour la municipalité de Sainte-Ursule alors qu'elle célèbre son 175<sup>e</sup> anniversaire. Le Parc sera de la fête et en beauté puisque Madame Fanny Larivière compte revamper l'accueil et le restaurant puis les chalets du Parc. Également une toute nouvelle scène extérieure offrira des spectacles en plein air et des soirées aux flambeaux.

### **Alliance stratégique**

L'entrée en poste de Mme Larivière est aussi stratégique pour le Moulin de la Carrière et le développement touristique de Sainte-Ursule. Elle compte amener les tours opérateurs vers une destination de choix alors que le tourisme de l'avenir s'oriente vers les grands espaces, la culture et le patrimoine.

Soulignons le travail extraordinaire des employés qui ont assuré l'intérim. « Nous avons le Parc à cœur ! » disent-ils en parlant de leur environnement de travail et des changements qu'ils souhaitent voir.

Contact :

*Fanny Larivière* pour le Parc des Chutes de Sainte-Ursule  
direction@chutes-ste-ursule.com

## LA ROUTE DE LA POÉSIE DES JARDINS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

En septembre dernier, nous avons invité les citoyens à participer à cette belle initiative. Quelques uns et quelques unes ont osé mettre la main à la plume et certains des auteurs ont donné l'autorisation de publier.

Tous les auteurs qui ont acceptés, seront publiés. Il y en aura au moins un par bulletin municipal.

En voici un premier.

**Il s'agit du premier prix à Sainte-Ursule (auteur : René Boulanger)**

Vieux Maxime (sujet libre)

Forêt écharpée de tristesse, lac de songes anéantis, tu recouvres la savane de tes rages aveuglantes et tu enfonces tes ongles dans l'écorce blanche des arborescences de l'oubli  
Et maintenant la montagne haletante dispute aux hommes la sève odorante du merisier et le reflet sauvage de la trille écarlate

Maintenant le hêtre et le chêne traversés par la foudre des paroles éteintes, crevassés jusqu'à l'aubier douloureux se fracassent en toi à l'orée des naissances interdites

Or, je te respire à travers la fraîche nuit peuplée d'étoiles invisibles, là dans l'archaïque Fontarabie des ancêtres, vieille terre mutilée par la déchéance et le regard emmuré  
Tu y promènes ton silence à l'aube triste et brumeuse,  
pluvieuse de regrets et de révoltes apaisées  
La rivière charrie tes peines si anciennes et les roulements d'écumes dispersent les derniers reflets de lumières cueillis patiemment au fil des jours sans soleil

Tu promènes ton silence sur les lacs de neige noire,  
sur l'abîme du froid, sur le temps disparu

Il y a peu, ton poing levé vers l'horizon des tempêtes tu invoquais encore le verbe et la tourmente du sang dans les veines, du cœur dans la poitrine, du nœud dans la gorge

Mais, la jeunesse en aller, les vieux os qui se blessent et la vie, l'infidèle  
Que reste-t-il de ton pas? Peut-être le poème immobile  
Le vieux sillon de ta blessure offerte aux jardiniers du rêve

Et ta chanson, ta vieille chanson des pays d'en haut  
Je les respire, je te respire Maxime  
Jusqu'au creux de ton absence

René Boulanger  
Sainte-Ursule

## **UNE ACTION VERTE**

L'environnement vous tient à cœur, votre Municipalité vous offre l'opportunité de poser un geste vert et par la même occasion de faire un don pour une bonne cause. Que faites-vous avec vos sacs à pains vides ? Le comité du 175<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Sainte-Ursule est votre solution. Ces sacs seront transformés en sacs d'épicerie qui seront vendus par la suite à la population. Votre action servira à ramasser des fonds pour le financement de leurs futures activités. La Municipalité sera le point de cueillette de vos sacs à pains vides. En prenant l'initiative de ce geste, vous donnerez une deuxième vie tout en gardant notre belle planète propre.

## **INFORMATIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

Pour le Temps des Fêtes lors d'installation des décorations évitons les surcharges de courant car cela pourrait entraîner de graves conséquences.

Si vous utilisez des décorations naturelles, les tenir loin de toutes sources de chaleur, pour les sapins ne pas oublier de leur donner de l'eau régulièrement afin d'éviter l'assèchement de l'arbre.

Alors soyez prudents et passez un bon Temps des Fêtes

Votre service des incendies

## **RÉSERVEZ DU TEMPS DE GLACE À VOTRE PATINOIRE MUNICIPALE**

Avec le réaménagement du centre des loisirs, la patinoire s'est refait une beauté ainsi que le chalet des loisirs. Vous pourrez vous y chauffer, vous réchauffer à la chaleur et dans un meilleur confort. Afin de bien préparer cette belle saison de sports d'hivers, nous allons faire des horaires de temps de glace. Donc, si vous êtes intéressés à réserver du temps de glace pour une activité, vous devez contacter la responsable, la conseillère Sylvie Béland au 819-228-9891. Laissez vos noms et numéros de téléphones sur son répondeur.

L'horaire sera publié dans le bulletin du 22 décembre et affiché dans le chalet des loisirs.

## PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL – 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

- ✘ Paiement d'un 1<sup>er</sup> décompte à Bernard Lessard Excavation inc..
- ✘ Nomination de madame Jacinthe Bourgeois à titre de maire suppléante pour les mois de novembre à avril.
- ✘ Déclaration des intérêts pécuniaires des élus.

## DATE - ORDRE DU JOUR - PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion publique du Conseil municipal aura lieu lundi 6 décembre à 20h00.

- ✘ Calendrier 2011 des séances du Conseil
- ✘ Fermeture du bureau municipal durant les Fêtes

Votre Conseil municipal



### DÉCEMBRE 2010

Dim.	Lun.	mar.	Mer.	jeu.	ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6 Réunion du Conseil	7	8 Bureau fermé	9	10  Ordures	11
12 Dîner des bénévoles	13 Réunion adoption du budget 2011	14  Récupération	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24  Ordures	25
26	27	28  Récupération	29	30	31	

**LE RECYCLAGE, UNE PRIORITÉ EN MAURICIE  
MISE EN PLACE OBLIGATOIRE DES BACS  
ROULANTS À RÉCUPÉRATION  
AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011**

Les membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ont décidé **qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, seul les bacs à récupération de format bac roulant seront ramassés lors de la collecte porte à porte.**

Au cours des prochains jours, nous vous enverrons un formulaire à compléter et nous retourner au plus tard LUNDI 10 JANVIER 2011 pour commander un bac.

Ceux et celles qui en ont déjà, n'aurons qu'à cocher à l'endroit approprié en indiquant leur nom, adresse et numéro de téléphone. Vous pourrez déposer vos formulaires au bureau municipal, à la bibliothèque ou dans une boîte identifiée à la caisse.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, si vous n'avez pas de bacs roulants, les entrepreneurs n'arrêteront pas chez vous.